

# COMMUNIQUE

## **AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 juin 2016, d'agréer le Fonds suivant :

### **FCPR AZIMUTS**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée  
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

**Siège Social** : 10 bis, rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville, 1082 - Tunis.

La société CAPSA CAPITAL PARTNERS et ATTIJARI BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 juin 2016, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « AZIMUTS » d'un montant de 30 003 000 dinars divisé en 30 000 Parts A de 1 000 dinars chacune et 300 Parts B de 10 dinars chacune.